GROUPE 7 11 FONGICIDE

FONGICIDE PRISTINEMC WG

GRANULÉS MOUILLABLES

Fongicide à large spectre pour usage dans les petits fruits, végétaux à bulbe, carottes, céleri-rave, raisins, concombre de serre, tomates de serre, légumes en feuille (à l'exception des brassicacées), fruits à pépins, fruits à noyaux et fraises

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION : 27985 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 1 kg à 25 kg

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive 5° étage Mississauga, Ontario L5R 4H1 1-877-371-2273

> EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

PRISTINE^{MC} est une marque de commerce de BASF.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage contient le **fongicide PRISTINE WG**, des granules dispersibles dans l'eau (WG). Les matières actives du **fongicide PRISTINE WG** font partie de deux classes de fongicides soit les strobilurines et les anilides. Le **fongicide PRISTINE WG** contient deux modes d'action différents pour les principales maladies et est efficace contre les pathogènes résistants aux autres fongicides. Le **fongicide PRISTINE WG** inhibe la germination des spores, la croissance du mycélium et la sporulation du champignon sur la surface foliaire. La suppression optimale de la maladie est obtenue lorsque le **fongicide PRISTINE WG** est appliqué de façon régulière dans un programme de pulvérisation de protection et est employé en rotation avec d'autres fongicides ayant un mode d'action différent.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques. NE PAS UTILISER pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS permettre à l'effluent ni aux eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit d'entrer dans les lacs, cours d'eau, étangs ou autres plans d'eau.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS employer sur les transplants.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Appliquer les doses recommandées du **fongicide PRISTINE WG** tel que mentionné dans les tableaux de la dose et de la période d'application suivants. Appliquer le **fongicide PRISTINE WG** en utilisant un équipement de pulvérisation terrestre ou pneumatique. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement approprié.

Les zones tampons

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon: pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (incluant. les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, des endroits ripariens et la végetation arbustive), les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins.

			Zone tamp	on (mètres)	nécessaire	pour la pro	tection de :
Méthode d'application	Culture			Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de :	
			Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Carrotte, céle raisins	eri-rave,	5	2	1	1	1
	Groupe de po végétaux à b		10	3	1	1	1
	Légumes en	feuille	20	3	2	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à noyaux	Au début du stade de croissance	40	25	15	15	1
		Á la fin du stade de croissance	35	20	5	5	1
	Groupe des petits fruits	Au début du stade de croissance	45	30	20	20	1
		Á la fin du stade de croissance	35	20	10	10	1
	Raisins	Au début du stade de croissance	40	25	10	15	1
		Á la fin du stade de croissance	30	15	4	5	1
	Fruits à pépins	Au début du stade de croissance	45	25	15	15	1
		Á la fin du stade de croissance	35	20	5	5	1

^{*} Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

RECOMMENDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CULTURES

Les cultures membres de la famille des petits fruits: Tableau de la dose et de la période d'application

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximale d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Mûre Framboise Gadelle et cassis Baie de sureau	Moisissure grise (Botrytis cinerea) Anthracnose (Colletotrichum spp.)	1,3 – 1,6	4	0
Bleuet Groseille à maquereau Myrtille Mûre de Logan	Brûlure phomopsienne	1,6	4	0
Gadelle et cassis Groseille à maquereau	Répression de l'oïdium (Sphaerotheca mors-uvea)	1,6	4	0
Bleuet nain*	Répression de la tache à valdensinia (Valdensinia heterodoxa)	1,3 – 1,6	4	0
Amélanches	Tache des feuilles (Entomosporium mespili) Rouille (Gymnosporangium nelsonii)	1,6	4	0

Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Pour les bleuets nains et les autres petits fruits nains: Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pour la récolte à la main et l'élagage manuel pendant la période de retrait de 24 heures. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Pour les bleuets en corymbe et les autres petits fruits arborescents: Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs de bleuets en corymbe traités, aux travailleurs pour la récolte à la main pendant le délai de sécurité (DS) de 29 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Pour les fruits de conserverie (mûres, framboises et autres fruits de conserverie): Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pour la récolte à la main, l'éclaircissage, l'élagage manuel, la formation pratique, le palissage pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Pour les gadelles et cassis, les groseilles à maquereau et amélanches : Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pour la récolte à la main pendant le délai de sécurité (DS) de 29 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximale d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)	
*Pour les bleuets nains dans l'est du Canada seulement.					

Tableau de la dose et de la période d'application pour les végétaux à bulbe

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Oignons (bulbe sec et vert) Ail Poireau Ciboulette Échalote	Tache pourpre (Alternaria porri) Brûlure de la feuille (Botrytis squamosa) Mildiou (Peronosproa destructor) - répression seulement	1,0 - 1,3	6	7

Débuter les applications avant le développement de la maladie avec une dose de 1,0 - 1,3 kilogramme par hectare du **fongicide PRISTINE WG** et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Les applications effectuées pour supprimer la tache pourpre et la brûlure de la feuille vont aussi réprimer le mildiou (*Peronospora destructor*).

Pour réprimer le mildiou, appliquer le **fongicide PRISTINE WG** lorsque les premiers symptômes de la maladie apparaissent en utilisant une dose de 1,3 kg/ha. Poursuivre 5 à 7 jours plus tard avec un fongicide possédant une molécule chimique différente qui est également efficace contre le mildiou.

Ne pas effectuer des applications successives du fongicide PRISTINE WG lorsque le mildiou survient.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pour l'éclaircissage pendant le délai de sécurité (DS) de 3 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Tableau de la dose et période d'application pour les légumes-racines

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Carotte	Brûlure alternarienne (Alternaria dauci)	0,580 - 0,735	6	0
Céleri-rave	Septoriose (brûlure tardive) (Septoria apiicola)	0,735	6	0

Débuter les applications avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pour la récolte à la main pendant le délai de sécurité (DS) de 3 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Tableau de la dose et de la période d'application pour le raisin

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Raisin	Blanc (Uncinula necator) Complexe de la pourriture de la grappe (Cladosporium spp., Aspergillus spp.) Pourriture grise (Botrytis cinerea) – répression seulement	0,420 – 0,735	6	14
	Mildiou (<i>Plasmopara viticola</i>) – Foliaire	0,675 – 0,735	6	14
	Pourriture noire (Guignardia bidwellii) – Fruit	0,735	6	14

Pour la suppression du blanc, débuter les applications au débourrement ou avant l'apparition de la maladie en utilisant 0,420 kg/ha à un intervalle de 10 à 14 jours. Employer 0,735 kg/ha avec un intervalle de 21 jours. Pour la suppression de la pourriture noire et du mildiou, débuter les applications avant la floraison ou avant que la maladie apparaisse et continuer avec un intervalle de 10 à 14 jours.

Pour la répression de la pourriture grise (Botrytis), débuter les applications, avant l'apparition de la maladie lors de la floraison, avant la fermeture de la grappe et la véraison.

Pour les autres maladies énumérées ci-dessus, débuter les applications avant l'apparition de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 10 à 14 jours.

Culture	Maladie	Dose	Nombre	Délai d'attente
		d'application	maximal	avant la
		(kg/ha)	d'applications	récolte (jours)
			par saison	

Utiliser la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque la pression de maladie est élevée et lors de périodes de croissance rapide.

Non destiné à un usage sur les raisins de table.

Ne pas employer avec les variétés Concord, Worden ou Fredonia en raison des dommages possibles.

Cultures sensibles

Le fongicide PRISTINE WG peut causer des dommages au feuillage des raisins de Concord ou à d'autres variétés de raisin apparentées telles que Worden et Fredonia. Ne pas employer le fongicide PRISTINE WG sur ces variétés et accorder une attention particulière à l'application du fongicide PRISTINE WG afin de prévenir tout contact avec ces variétés sensibles. Consulter votre détaillant ou votre spécialiste provincial pour plus de renseignements concernant ces variétés sensibles de raisins. Rincer soigneusement l'équipement de pulvérisation, incluant l'intérieur du réservoir, les boyaux et les buses après l'utilisation du fongicide PRISTINE WG et une fois de plus avant l'utilisation du même équipement de pulvérisation pour les variétés Concord, Worden et Fredonia sensibles au fongicide PRISTINE WG.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des raisins traités aux travailleurs pour la récolte à la main, l'éclaircissage, la formation, la palissage, l'enlèvement des feuilles et l'élagage manuel pendant le délai de sécurité (DS) de 21 jours. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs de raisins traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Concombre de serre : Tableau de la dose et de la période d'application Ne pas employer sur les transplants produits en serre.

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Concombre de serre	Blanc (Sphaerotheca fuliginea) - répression	1,3	0
	Chancre gommeux (<i>Didymella bryoniae</i>) - répression		

Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie.

NE PAS appliquer avec un nébulisateur ou un brumisateur quel qu'il soit.

Employer un volume d'eau minimum de 250 L/ha.

NE PAS appliquer plus d'une fois par cycle de culture.

NE PAS retourner dans la zone traitée avant que les résidus n'aient séché.

Tomates de serre

Ne pas employer sur les transplants produits en serre.

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Tomates de serre	Pourriture grise (Botrytis cinerea) Répression du blanc (Oidium lycopersici; Leveillula taurica; Erysiphe polygoni)	1,6	0

Débuter les applications avant le développement de la maladie.

Une application du **fongicide PRISTINE WG** supprimera la pourriture grise sur les tomates de serre pour une période de 10 à 14 jours selon le degré de la maladie.

NE PAS appliquer avec un nébulisateur ou un brumisateur quel qu'il soit.

Employer un volume d'eau minimum de 250 L/ha.

NE PAS appliquer plus d'une fois par cycle de culture.

NE PAS retourner dans la zone traitée avant que les résidus n'aient séché.

Légumes en feuille (à l'exception des brassicacées) Tableau de la dose et de la période d'application

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Céleri	Répression de la septoriose (brûlure tardive) (Septoria apiicola)	1,0	2	0
	Répression de la cercosporose (brûlure hâtive) (Cercospora apii)	1,0	1	
	Répression de la sclérotiniose (Sclerotinia spp.)	1,0 - 1,3	2	
Épinard (<i>Spinacea oleracea</i> , Épinard de la	Répression du mildiou (Peronospora farinosa f.sp. spinaciae)	1,6	2	0
Nouvelle-Zélande, baselle)	Répression de la sclérotiniose (Sclerotinia spp.)	1,0 - 1,3	1	
Laitue asperge, cardon, céleri chinois, fenouil de Florence, rhubarbe, bette à carde	Répression de la sclérotiniose (Sclerotinia spp.)	1,0 – 1,3	1	0

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications	Délai d'attente avant la récolte (jours)
		(1.9/1.0)	par saison	recoite (jours)

Effectuer un seul traitement par culture par saison sauf indication contraire. Débuter les applications avant le développement de la maladie. Une deuxième application peut être réalisée sur les cultures mentionnées en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer la dose la plus élevée et/ou l'intervalle le plus court lorsque la pression de maladie est forte.

Pour réprimer le mildiou, appliquer le **fongicide PRISTINE WG** lorsque les premiers symptômes de la maladie apparaissent. Poursuivre 5 à 7 jours plus tard avec un fongicide possédant un mode d'action différent homologué contre le mildiou pour la culture spécifique. Ne pas effectuer des applications successives du **fongicide PRISTINE WG** lorsque le mildiou survient.

Ne pas pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées au cours des 24 heures suivant le traitement. Pour la récolte à la main et l'éclaircissage manuel chez les cultures légumières en feuille, ne pas pénétrer dans les zones traitées pendant les 9 jours suivants l'application.

Fruits à pépins : Tableau de la dose et de la période d'application

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Pomme, pommette, cenelle, nèfle du Japon, poire, poire oriental,	Tavelure du pommier (Venturia inaequalis) Tavelure du poirier (Venturia pirina) Blanc (Podosphaera leucotricha)	1,0 – 1,2	4	5
coing	Moucheture (Zygophiala jamaicensis) Complexe des Taches de suie Taches phoméennes (Mycosphaerella pomi)	0,6 - 0,8	4	5

Mode d'emploi pour la tavelure et le blanc

Débuter les applications du **fongicide PRISTINE WG** avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 10 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la croissance est rapide ou lorsque la pression de maladie est forte.

Mode d'emploi pour la moucheture, les taches de suie et les taches phoméennes

Débuter les applications du **fongicide PRISTINE WG** avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Les doses d'application sont basées sur le diamètre d'un arbre nécessitant une bouillie diluée standard de 2800 L/ha. NE PAS appliquer moins de 0,60 kg/ha pour la tavelure et le blanc ainsi que 0,40 kg/ha pour la moucheture, les taches de suie et les taches phoméennes.

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications	Délai d'attente avant la récolte (jours)
			par saison	

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pendant le délai de sécurité (DS) de 12 jours pour l'éclairicissage manuel et de 5 jours pour la récolte à la main. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Fruits à noyaux : Tableau de la dose et de la période d'application

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Abricots Cerise (douce et amère) Nectarine Pêche Prune Pruneau	Pourriture brune (sur inflorescence) (Monilinia spp.) Pourriture brune (Monilinia spp.) Anthracnose (Colletotrichum spp.) Tache des feuilles (Blumeriella jaapii) Blanc (Sphaerotheca spp., Podosphaera spp.) - répression seulement	0,735 - 1,0	5	0
	Moisissure chevelue (Rhizopus stolonifer et autres espèces Rhizopus)	0,790 - 1,0	5	0

Débuter les applications au stade bouton rose ou avant le developpement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pour l'éclaircissage à la main pendant le délai de sécurité (DS) de 10 jours et de 24 heures pour la récolte à la main. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Aviser les travaillleurs de l'application de pesticide en les mettant en garde verbalement et en affichant des pancartes aux entrées des zones traitées. Cette mise en garde DOIT inclure l'énoncé suivant, "NE PAS ENTRER DANS LA ZONE TRAITÉE POUR EFFECTUER L'ÉCLAIRCISSAGE OU LA RÉCOLTE À LA MAIN JUSQU'À (entrer la date de la fin du délai de sécurité)".

Fraise

Culture	Maladie	Dose d'application (kg/ha)	Nombre maximal d'applications par saison	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Fraises	Anthracnose (Colletotrichum spp.) Tache des feuilles (Mycosphaerella spp.) Blanc (Sphaerotheca spp.) - dose élevée seulement à 1,6 kg/ha Moisissure grise (Botrytis cinerea)	1,3 - 1,6	5	1

Débuter les applications pas plus tard qu'au stade 10% de floraison ou avant le développement de la maladie et poursuivre en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Employer l'intervalle le plus court et/ou la dose la plus élevée lorsque la pression de maladie est forte.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès des zones traitées aux travailleurs pour la récolte à la main, la rénovation, la fauche manuelle et la formation pratique pendant le délai de sécurité (DS) de 24 heures. Pour toutes autres activités, ne pas pénétrer ou permettre l'accès des champs traités aux travailleurs jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures

Culture	Période minimale entre l'application et la récolte	Dose maximale par hectare par application	Nombre maximal d'applications	Dose maximale par hectare par saison (kg)
Groupe des petits fruits: ¹ Bleuet, fruit de conserverie, framboise	(IAV) 0 jour	(kg) 1,6	4	6,5
Groupe de végétaux à bulbe: Oignons, ail, poireau	7 jours	1,3	6	7,8
Carottes, céleri-rave	0 jour	0,735	6	4,4
Raisins	14 jours	0,735	6	4,4
Concombre de serre	0 jour	1,3	1	1,3
Tomates de serre	0 jour	1,6	1	1,6
Légumes en feuille	0 jour	1,6	2	3,2
Groupe des fruits à pépins ¹	5 jours	1,2	4	4,8
Amélanches	0 jour	1,6	4	6,4
Groupe des fruits à noyaux : 1	0 jour	1,0	5	5,1
Abricots, cerise (douce et				
amère), nectarine, pêche,				
prune, pruneau				
Fraises	1 jour	1,6	5	8,1

Pour la liste complète des différents groupes de cultures et des délais de sécurité appropriés, consulter les cultures énumérées ci-dessus.

MÉLANGE

- S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
- 2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.
- 3. Ajouter au réservoir la quantité requise du fongicide PRISTINE WG.
- 4. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
- 5. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages. Les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI doivent être respectées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits ayant une pente modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Le boscalide présent dans le **fongicide PRISTINE WG** est persistant et a des effets rémanents; il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du boscalide dans les endroits traités avec ce produit lors de la saison précédente.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Prendre note que le **fongicide PRISTINE WG** contient à la fois un fongicide du Groupe 7 (boscalide) et du Group 11 (pyraclostrobine). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **fongicide PRISTINE WG** et à d'autres fongicides du groupe 7 et groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Respecter soigneusement le mode d'emploi sur l'étiquette concernant l'utilisation répétée du fongicide PRISTINE WG ou autres fongicides des groupes 7 et 11 tel que spécifié dans la section Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures de l'étiquette. NE PAS effectuer plus de (2) applications consécutives du fongicide PRISTINE WG avant de faire une rotation pour au moins une application avec un fongicide ayant un mode d'action différent de celui du Groupe 7 et du Groupe 11.
- Utiliser le fongicide PRISTINE WG dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de BASF au 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

- 1. Les délais de sécurité spécifiques à la culture sont énumérés sous la section Mode d'emploi dans les tableaux Doses et périodes d'application spécifiques à la culture.
- 2. Une restriction de reprise de semis de 14 jours est nécessaire pour toutes les cultures n'apparaissant pas sur l'étiquette.

PRÉCAUTIONS

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.
- 3. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

- 5. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), des chaussures et des bas lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- 6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
- 7. Nettover l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
- 8. Les délais de sécurité spécifiques aux cultures sont énumérés sous la section Mode d'emploi et dans les Tableaux des doses et période d'application spécifiques aux cultures.
- 9. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- 10. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

- 1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
- 2. **NE PAS** expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
- 3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE 7 11 FONGICIDE

FONGICIDE PRISTINEMC WG

GRANULÉS MOUILLABLES

Fongicide à large spectre pour usage dans les petits fruits, végétaux à bulbe, carottes, céleri-rave, raisins, concombre de serre, tomates de serre, légumes en feuille (à l'exception des brassicacées), fruits à pépins, fruits à noyaux et fraises

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

Pyraclostrobine 12,8 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION : 27985 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 1 kg à 25 kg

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive 5^e étage Mississauga, Ontario L5R 4H1 1-877-371-2273

> EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

PRISTINE^{MC} est une marque de commerce de BASF.

PRÉCAUTIONS

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.
- 3. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
- 5. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), des chaussures et des bas lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations.
- 6. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
- 7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
- 8. Les délais de sécurité spécifiques aux cultures sont énumérés sous la section Mode d'emploi et dans les Tableaux des doses et période d'application spécifiques aux cultures.
- 9. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- 10. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées et les petits animaux sauvages. Les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI doivent être respectées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits ayant une pente modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Le boscalide présent dans le **fongicide PRISTINE WG** est persistant et a des effets rémanents; il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du boscalide dans les endroits traités avec ce produit lors de la saison précédente.

ENTREPOSAGE

- 1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
- 2. **NE PAS** expédier ou entreposer près de la nourriture pour les humains et les animaux, des semences et des engrais.
- 3. Entreposer le produit sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.